A L'ÉTRANGER

Faillite de la Banque de Leipzig

La série des krachs financiers en Allemagne — Un nouveau désastre — Le passif de la Banque de Leipzig

Berlin, 27 juin. — Les catastrophes financières commencées par le krach des banques foncières continuent. Après l'effondrement de la Creditanstalt de Dresde et des établissements qu'elle commanditait, la faillite de la Leipziger Bank a causé une véritable panique.

Cette banque est victime des spéculations de son directeur, M. Exner.

D'après l'état établi en bloc, la banque a environ 92 millions de marks d'obligations contre 195 millions 1/2 à l'actif ; l'actif devrait complètement s'éteindre et 167 millions de marks seraient disponibles, d'après le calcul de la direction, pour les actionnaires. Il faut d'ailleurs, tenir compte des pertes qu'éprouvera la banque en réalisant ses engagements, se montant à environ 80 millions de marks, avec la Société par action pour le séchage des drèches à Cassel.

Dans une réunion tenue ce matin par les créanciers de la Banque de Leipzig, et à laquelle ont également pris part les représentants de la Banque de l'Empire, de la Banque de Saxe et des maisons de banque étrangères de la ville, on a fait ressortir qu'il était impossible d'accorder un délai, de telle façon que l'annonce de la faillite a semblé devoir être exigée impérieusement.

La panique à Dresde

Dresde, 27 juin. — La Dresdner Bank a été envahie par une foule très excitée réclamant ses titres et ses dépôts. La banque a payé à tous ses guichets. L'affluence était telle qu'il a fallu requérir les gendarmes et distribuer des numéros d'ordre.

Afin de calmer la panique, la Dresdner Bank s'est déclarée prête à rembourser les dépôts d'argent à long terme ; un client a sacrifié 3,000 marks d'intérêts pour rentrer de suite en possession de son argent.

Arrestation de M. Exner

Leipzig, 27 juin. — Les journaux du matin annoncent que M. Exner, directeur de la Banque de Leipzig, a été arrêté hier soir et mis à la disposition du procureur impérial.

La Guerre au Transvaal

Les Boërs à Carolina — Leur audace — Poursuites infructueuses

Le *Times* publie le télégramme suivant qui mérite d'être analysé. Il est daté des sources d'Olifants river (Transvaal) :

Toute communication télégraphique avec la voie ferrée est devenue impossible peu après que le général Blood eut quitté Carolina, par suite de la présence de Boers dans le voisinage immédiat de la colonne.

Le changement subit des plans du général Blood et l'apparition de ses colonnes sur la route d'Ermelo, alors que l'objectif avoué de la marche était Amsterdam, a pris au dépourvu le gouvernement boer qui se trouvait en cachette à vingt milles au sud-ouest de Carolina. Le général Blood a lancé à sa poursuite la brigade de cavalerie sous les ordres du général Babington. Botha ne cesse de se mouvoir accompagné d'une centaine d'hommes avec deux canons. Il vient de quitter un convoi qui a continué de suivre le cours de la rivière Olifants.

Il résulte de cette information : 1° que les Boers ont réoccupé les environs de Carolina après le départ de la colonne anglaise et coupé les fil télégraphique entre Carolina et le chemin de fer de Lourenço-Marquès ; 2° que, tandis que le général Blood se trouvait à Carolina, le gouvernement boer ne craignait pas de séjourner à 20 milles de lui ; 3° qu'à en juger par ce fait, il y a des chances pour qu'il échappe aux poursuites.

L'invasion du Cap

Dans la colonie du Cap, la situation reste la même.

Une dépêche de Capetown à la *Daily Mail* annonce que l'invasion s'étend toujours dans la colonie du Cap et que les forces boers continuent à faire preuve d'une grande activité. Certains districts sont absolument sous l'autorité des Boers.

Une dépêche de Graff-Reinett annonce qu'à une réunion de fermiers, M. Maasdorf, membre de l'Assemblée législative, a fait un discours dans lequel il a déclaré que, s'il était forcé de choisir entre la ruine et la sympathie pour les Boers, il conseillerait aux fermiers de se joindre aux commandos du Transvaal.

La statistique officielle de la peste donne 3 nouveaux cas de peste et 7 décès.

Les Boers menacent de nouveau plusieurs villages entre Van-Rhyndorp et Richmond.

Chronique électorale

Les élections municipales

DU MARAIS DE LOMME

Voilà donc nettement tranchée cette fameuse question des écoles et des eaux potables. Les électeurs du Marais peuvent se convaincre eux-mêmes à la finasserie, à la perfidie, (nous dirions au machiavélisme, si leurs ficelles n'étaient si grosses), de ces bons conseillers réactionnaires et de leur digne chef, M. le maire et député Loyer.

Encore si à leur manque de bonne foi, ils joignaient quelque clairvoyance, quelque intelligence de leurs propres intérêts, mais pas du tout. Leur aveuglement, pour dire le mot, leur jobardise n'est pas moindre que leur mauvaise foi. En voici la preuve :

Au nombre des articles du projet présenté par M. le maire Loyer et dont l'ensemble nécessitait un emprunt d'au moins 100.000 fr., s'en trouvait un qui stipulait la construction d'une caserne de gendarmerie.

On prévoyait à cet effet une dépense de 14,000 francs. Restait à savoir si cette caserne serait construite sur le territoire de Lomme ou de Lambersart, puisqu'elle était d'utilité commune. Lambersart disait qu'il n'avait pas de terrain disponible. « Qu'à cela ne tienne, répondait finement M. Loyer, approuvé par sa majorité. Qu'on fasse cette caserne sur Lomme ou sur Lambersart, convenons que celle de nos communes qui fournira le terrain recevra de l'autre une indemnité annuelle de 1200 francs ».

La proposition fut acceptée et M. le maire de Lomme se frotta les mains de satisfaction. Mais un autre qui devait se les frotter plus vigoureusement, c'était M. le maire de Lambersart, qui allait doter le budget de sa commune d'une rente de 1.200 francs sans qu'il lui en coûtât un sou. En voilà un du moins qui entendait les intérêts de ses électeurs.

Le truc était simple. Une fois la convention passée, le Conseil municipal de Lomme était informé qu'un propriétaire de Lambersart offrait un terrain pour rien.

Dans ces conditions la commune de Lomme allait-elle servir bénévolement une rente de 1200 fr. à celle de Lambersart pour un terrain qui ne coûtait rien à cette dernière, [illegible]-elle en outre contribuer aux frais de co[illegible]ction pour la somme de 14.000 francs ?

C'est ici que le rôle de M. Loyer et de sa majorité [illegible] intérêts [illegible] s'ils n'ont pas compris qu'on [illegible] un marché de dupes [illegible] dans le [illegible] par esprit de solidarité, de complicité réactionnaire et cléricale, au mépris des intérêts communaux. De ces deux hypothèses, nous préfé-

[illegible] nous nous rangerons à la première par égard pour M. Loyer et ses amis.

Quoi qu'il en soit, la minorité républicaine s'est encore trouvée là pour faire entendre la voix de la sagesse et de la raison, en refusant son vote à l'ensemble d'un projet qui contenait de pareils articles.

Malheureusement l'opposition d'une minorité, si dévouée soit-elle aux intérêts communaux, risque toujours de rester inefficace. Que les électeurs du Marais tâchent donc de remédier dans la mesure du possible, à cette impuissance de leurs conseillers républicains en renforçant leur nombre par leur vote de dimanche.

Et qui sait si de nouvelles occasions ne se présenteront pas pour leur permettre de renverser les rôles, de donner enfin la majorité à leurs véritables amis qui pourront dès lors paralyser les efforts néfastes de M. le maire Loyer et consorts.

M. S.

ELECTIONS CANTONALES

A QUESNOY-SUR-DEULE

On annonce que M. Ghestem, maire de Verlinghem, sera candidat au Conseil d'arrondissement. M. Bodé, maire de Quesnoy-sur-Deûle, ne se représente plus.

Chronique Régionale

Tentative d'Assassinat

DANS

L'EXPRESS BRUXELLES-PARIS à Hautmont

(*Nouveaux détails*)

Un point à éclaircir — Complice ? — Pérégrinations de Fau — Ça va mieux — Son départ — En gare d'Hautmont — En route pour Avesnes.

(*De notre correspondant particulier*)

Hautmont, 27 juin. — L'enquête se poursuit activement ; M. Brosson, juge d'instruction, à Avesnes ; M. Manneix, commissaire spécial, à Feignies, ont mis en lumière les phases principales de ce crime retentissant.

Un point pourtant reste obscur. Dès la première heure, la victime, M. Sebald Sala, a assuré que les deux bandits l'accompagnaient depuis Bruxelles. Fernand Fau, l'assassin blessé, qui, d'ailleurs, a varié dans ses déclarations, affirme que lui et Vent sont montés dans le train à Mons seulement, et en effet on a retrouvé sur eux des billets de seconde classe de Mons à Aulnoye.

Une enquête sommaire faite à Mons établirait que ceux-ci sont arrivés dans cette ville lundi soir, au train de 11 heures 49. Bref, cela n'est pas clair.

Ce qui ressort pleinement des aveux de Fernand Fau, c'est qu'ils pensaient tuer leur victime dans son sommeil, et M. Sebald Sala a reçu les coups, parce que, semble-t-il, l'homme qu'ils avaient choisi pour l'assommer a fait défaut.

Un dormeur fouillé

Il paraît d'ailleurs que lundi soir, les deux scélérats, qui se trouvaient dans le train de Malines à Bruxelles, fouillèrent un voyageur profondément endormi et ne trouvèrent sur lui qu'un porte-cigares, qu'ils prirent et jetèrent un peu après leur descente du train pour ne pas être compromis en cas de réclamation du *client* (sic).

Ce fait démontre bien que Fau et son complice étaient pour le moins, des professionnels [illegible] en chemins de fer.

Y a-t-il un troisième complice

Hier, après le départ de Marguerite Gorrens pour Avesnes, Fau l'a demandée plusieurs fois et avec insistance. Rue Limnander, 23, à Bruxelles, Fau et Vent recevait souvent la visite d'un jeune homme inconnu, mauvais sujet de leur espèce. La police belge le recherche en ce moment. Le locataire du n° 23 et Marguerite Gorrens ont dû donner des indications à l'officier de la sûreté belge qui les accompagnait dans leur voyage à Hautmont et Avesnes. Fau, chanteur, camelot, marchand de parapluies, de tapis, voleur et souteneur à l'occasion, a séjourné dans le Nord ; il a également visité les Ardennes ; c'est le bohème du crime.

Au café-concert de Moulins-Lille

Les habitants de Moulins-Lille purent entendre Fau, du 27 février 1901 au 19 mars, à la brasserie des Moulins, place Vanhoenacker, 21, chantant à pleine voix les stances de Flégier ou autres romances sentimentales. Sa maîtresse Marguerite Correns, espagnole de Bruxelles, jouait au pied levé « Las Fiorès de Barcelona » à côté de son amant. Le couple avait inscrit ses noms et qualités sur une affiche modern-style rédigée pompeusement en ces termes :

« Grande attraction des Lous marseillais, *créateurs réalistes, duettistes du Palais de Cristal* de Marseille, Grand Alcazar de Bordeaux, Las Fiorès de Barcelona, unique en son genre. »

L'art réaliste dut réussir assez mal aux aventuriers, puisqu'après avoir vainement tenté la chance dans des cafés-concerts de Roubaix, Valenciennes et de Bruxelles, ils durent se séparer, et c'est ainsi que Fau fut amené à s'associer avec Vente pour commettre son crime.

Le départ de l'hôpital

Un menu copieux, la visite de sa maîtresse, la tranquillité dans laquelle on l'a laissé, ont réconforté Fau dans la journée de mercredi, et ce matin, il était tout ragaillardi.

M. le Dr Carré l'a visité jeudi, à 7 heures, d'une manière très sérieuse, et il a rédigé un certificat permettant le transport du prisonnier à Avesnes. C'était un bon débarras prochain pour l'infirmerie et la police d'Hautmont, harassée par une surveillance incessante. Il devenait d'ailleurs prudent de l'enlever, car le matin il avait parlé de se tuer et avait réclamé ses effets.

Vers dix heures du matin, on le fait lever, il s'habille sans trop de difficulté. La supérieure de l'infirmerie doit prêter pour le vêtir, un des paletots servant aux honnêtes travailleurs qui seuls, ont ordinairement place dans cet asile de souffrances, celui qu'il portait la nuit du crime ayant été tellement déchiré sur la voie ferrée, qu'il n'était plus mettable.

Fau croit toujours que Marguerite Gorrens est à Avesnes, retenue par l'instruction.

Aussi, quand il a mangé, toujours de bon appétit, il ne fait aucune difficulté pour prendre le chemin d'Avesnes. Les formalités sont remplies. Il quitte l'infirmerie, entre les deux gendarmes MM. Lesoeur et Mention, il marche sans trop de peine, une main enchaînée.

Une voiture est à la grand'porte de l'infirmerie. Il y monte aidé par les gendarmes ; il fume une cigarette.

A la gare d'Hautmont

A la gare d'Hautmont, il y avait foule ; car depuis le matin, on annonçait une descente du Parquet pour la reconstitution du crime.

Fernand Fau et ses gardiens traversent la salle des Pas-Perdus et pénètrent sur le quai, ils se dérobent à la curiosité publique en allant dans le cabinet du sous-chef de gare, M. Bigot.

Le front, les oreilles, l'occiput enveloppés de linges, la barbe vieille de cinq ou six jours, les lèvres, naturellement lippues, enflées par les coups, l'assassin Fau a réellement une sale tête. C'est l'impression qui domine chez tous ceux qui se pressent sur le quai et l'aperçoivent par la porte restée ouverte, car il se plaint du manque d'air. Il fume toujours la cigarette et, pour allumer, il a demandé délibérément à quelqu'un qui craquait une allumette : « Après vous, s'il en reste ! »

« A ce qu'il paraît qu'il ignorait toujours la mort de son complice. C'est pourtant douteux » nous dit quelqu'un de bien informé.

Flanqué de deux gendarmes, il traverse les voies pour prendre son train (le 118) où un compartiment spécial de 2e classe lui a été réservé. A 11 heures 37 le train s'ébranle, au milieu d'une foule de curieux qui ne poussent aucun cri, mais discutent et commentent avec animation ce crime déjà fameux. A midi et demi, Fau arrivait à Avesnes.

La victime, M. Sebald Sala, est repassée hier à Hautmont, à l'express de 3 heures 55 ; il se rend à Tilburg.

Le wagon du crime est toujours en gare d'Hautmont. *La reconstitution de l'attentat aura* lieu ces jours-ci.

A AVESNES

A la gare — En route pour la prison — Les pièces à conviction — Les menaces de Fau à l'adresse de son complice

(*De notre correspondant spécial*)

Avesnes, 27 juin. — A la gare d'Aulnoye, Fau a pris place dans le train qui part de cette gare à 12 h. 04 et il arrivait à Avesnes à 12 h. 36. La place de la station était garnie de curieux.

En sortant de la gare, Fau dit à une personne qui l'interpellait brusquement : « Si tu m'avais dit cela il y a huit jours, je t'aurais arrangé ! » Son ton de voix ne révélait pas le souffrant qu'il s'ingénie à paraître.

Les gendarmes firent monter Fau dans l'omnibus de l'Hôtel du Nord et le conduisirent à la prison en passant par l'avenue de la Gare, l'avenue du Pont-Rouge, les rues Vauban, Cambrésienne, Victor-Hugo et Villien.

Sur la place Guillemin, où est la prison et sur les marches du tribunal, était une foule de personnes dont plusieurs poussèrent des cris de réprobation que Fau écouta avec un grand sang-froid.

L'omnibus, s'étant arrêté en face de la porte *de la prison, Fau en descendit aidé par le gen*darme Mention, après s'être coiffé de son chapeau blanc en paille, forme canotier avec ruban noir ; ce gendarme le soutient en attendant l'ouverture de la porte, car il paraît fléchir légèrement sur ses jambes.

Par ordre de M. Girard, médecin légiste, Fau a été immédiatement mené à l'infirmerie de la prison ; le docteur est venu quelques instants plus tard, pour rétablir les compresses qui auraient pu être dérangées pendant la route.

Nous avons vu Fau, de très près, et nous avons eu l'impression qu'il ne souffre pas autant qu'il veut le faire croire : en effet, lorsqu'il a dû faire quelques pas pour se rendre de l'omnibus à la prison, sa figure n'a pas eu les *contractions qu'on est accoutumé de voir sur* la figure des personnes pour qui la marche est douloureuse.

Les pièces à conviction

En même temps qu'ils conduisaient l'assassin les gendarmes portaient ce qu'il est convenu d'appeler les « pièces à conviction » ; dans cette affaire elles consistent en : deux parapluies, la toile verte doublée de molleton rouge que les assassins jetèrent sur la tête de leur victime ; la poignée de porte en cuivre et la tige en fer avec laquelle ils la frappèrent, une petite glace qui devait leur servir pour leurs changements de mines, deux porte-cartes, une somme de 7 fr. 75 trouvée 5 fr. sur Fau, les 2 fr. 25 sur Vente ; trois morceaux de ficelle, trouvés sur la voie *ferrée et que Fau a dû y jeter ; ces morceaux* de ficelle ont cette particularité, que l'un des bouts a un nœud coulant ; ce qui indique bien qu'ils devaient servir pour attacher leur victime ; d'autres menus objets complétaient le paquet ; les vêtements de Vente ont été déposés avec ces pièces au greffe du Tribunal d'Avesnes.

En cours de route et à la prison, Fau qui [illegible] la mort de son complice, a dit à différentes reprises : « Joseph, c'est un rossart ; il s'est tiré des pieds, il m'a laissé en panne, mais dès que je serai sorti de prison, je le rattraperai et je lui ferai son... »

Et comme on lui fait remarquer que le crime qu'il a commis, comme complice tout au moins, peut entraîner pour lui une peine très grave, il répond avec cet accent méridional qui donne plus d'affirmation : « Mais ce n'est qu'une bagatelle cela ; je suis bien plus mal arrangé que lui ». Il veut parler de M. Sebald Sala.

Détails rétrospectifs

Lorsque nous disons que Fau n'est pas aussi souffrant qu'il veut le paraître, nous ne devons pas nous tromper, voici pourquoi :

Mardi matin, alors qu'il venait d'être transporté à la gare d'Hautmont, il eut comme une syncope, qui fit croire aux personnes présentes qu'il allait mourir ; elles sortirent pour ne pas assister à ce triste spectacle ; les gendarmes en auraient probablement fait autant, s'ils n'avaient remarqué qu'à ce moment de complet abandon, Fau ramenait avec beaucoup de vigueur ses jambes qui avaient une position gênante.

A l'infirmerie, son regard n'était dolent que tant qu'il se croyait fixé, mais dès qu'il pouvait regarder sans crainte, ses yeux devenaient clairs et de son regard vif il examinait les aîtres. Il est *fort probable que si la surveillance n'avait pas* été fort vigilante, il eût tenté une évasion.

Le meeting des antibouilleurs

Résolution des sénateurs et députés

De nous télégraphie de Paris 27 juin :

Les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis cette après-midi au Palais Bourbon au sujet du meeting contre les bouilleurs de cru qui doit avoir lieu dimanche prochain à Lille.

Après discussion ils ont émis la résolution suivante :

Les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais estimant qu'ils ont fait leur devoir, dans la discussion de la loi sur les boissons, en s'efforçant d'apporter à la tribune de la Chambre les modifications qu'ils jugent nécessaires à cette loi et regrettent de ne pouvoir assister dimanche au meeting de Lille ».

Passage de M. de Lur-Saluces

A FEIGNIES

Le comte de Lur-Saluces, condamné à 5 ans de bannissement par le récent arrêt de la Haute-Cour, est passé à Feignies, en express, à 11 heures du matin, mercredi, accompagné du fonctionnaire de la police chargé de sa personne jusqu'à son entrée dans le territoire belge. Pas d'incident.

Récompense honorifique

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture, dans sa réunion au concours d'[illegible], a accordé un diplôme d'honneur à M. Laurent-M[illegible]chon, à Orchies (Nord), pour la création d'une salle d'exposition agricole permanente et d'un laboratoire.

LE SERVICE D'ÉTÉ DE LA COMPAGNIE DU NORD

Le service d'été de la Compagnie du chemin de fer du Nord commencera le 1er juillet 1901.

Déjà, à l'occasion de l'organisation des services directs entre les réseaux du Nord et de l'Est par la mise en marche de deux trains express, des modifications assez importantes ont été réalisées à la date du 1er mai.

Pour donner satisfaction aux nouvelles demandes survenues depuis cette époque, le service d'été comporte certains nouveaux changements qui sont assez nombreux.

A partir du 1er juillet, le parcours kilométrique des trains de voyageurs sera de 80.150 kilomètres.

Les nouvelles modifications sont :

Lille, Hazebrouck, Calais, Dunkerque (pages 3 à 5 du livret indicateur régional). — Le train 2209 partant de Lille à 10 h. 14 *matin s'arrêtera à l'avenir à* Armentières à 11 h. 38 du matin pour arriver à midi à Dunkerque.

Lille, Hazebrouck, Calais. — Le train rapide 2217 sera avancé de 5 minutes. Il partira de Lille à 1 h. 20 s. pour être à Calais maritime à 3 h. 07, ce qui permettra d'avancer le service du deuxième paquebot de l'après-midi au départ de Calais qui sera fixé à 3 h. 15 au lieu de 3 h. 45.

Le train de luxe 2259 Saint-Pétersbourg-Calais des lundis et vendredis n'entrera plus à Lille. Il partira de Baisieux à midi 59 pour être à Calais à 3 h. 10 au lieu de 3 h. 25 soir.

Le train 2219 sera avancé de 5' au départ de Lille et sera modifié jusqu'à Hazebrouck, où il arrivera à 2 h. 45 soir. Comme précédemment ce train sera retardé de 8 minutes au départ d'Armentières, les lundis et vendredis, pour laisser passer le train de luxe n° 2259.

Le train 2237 arrivera à Hazebrouck à 1 h. 27 matin au lieu de 1 h. 30.

Le train express 2209 partant de Lille à 10 h. 14 matin vers Dunkerque, prendra en 3e classe, les voyageurs pour l'au-delà d'Hazebrouck.

Le rapide 1280 de Calais à Lille, arrivera en cette dernière gare à 4 h. 34 soir au lieu de 4 h. 37.

Le train 2011 *partira* d'Hazebrouck à 3 h. 05 soir pour être à Calais à 4 h. 49 soir.

Lille, Hazebrouck, Calais, Boulogne (pages 4 et 6 du livret indicateur régional). — Un nouvel express comprenant des 1re, 2e et 3e classes n° 2242 partira de Boulogne à 6 h. 30 du matin, de Calais à 7 h. 23 pour arriver à Lille à 9 h. 15 matin.

Comme conséquence, les trains ci-après seront supprimés :

1° Train 2214, partant de Calais à 7 h. 20 soir pour arriver à Hazebrouck à 9 h. 27.

2° Train 2241, des samedis, partant de Lille à 8 h. 26 soir, Calais 10 h. 24, Boulogne 11 h. 19.

3° Train 2242, des lundis, partant de Boulogne à 7 h. 15 matin, Calais 8 h. 08, pour être à Lille à 10 h. 17 matin.

Le train 2014 sera modifié de Watten, d'où il partira à 6 h. 56 pour arriver à Hazebrouck à 7 h. 59.

Le train 2210 sera modifié au départ d'Hazebrouck qu'il quittera à 8 h. 28 matin pour arriver à Lille à 9 h. 43, heure actuelle.

Le train 2214 partira d'Hazebrouck à 11 h. 08 matin et sera à Lille à midi 3 minutes.

Le train 2215 sera retardé de une minute entre Armentières et Hazebrouck. Il arrivera en gare à 11 h. 49 matin.

Le train 2218 sera avancé d'une minute entre Strazeele et Bailleul. Il quittera Strazeele à midi 10.

Le train 2227 sera retardé d'une minute entre Armentières et Hazebrouck, où il arrivera à 6 h. 11 m. soir.

Train 2234 sera légèrement modifié entre Hazebrouck et Bailleul. Il partira d'Hazebrouck à 8 h. 09 pour être à Lille à 9 h. 33 heure actuelle.

Le train 2018 mis en marche du 1er dimanche de juillet à fin septembre sera retardé de 40 minutes au départ de Dunkerque, d'où il partira à 8 h. 25 soir pour être à Hazebrouck à 8 h. 55.

Le train 3808 *sera avancé de 5 minutes au départ* de Dunkerque, d'où il partira à 7 h. 24 du soir pour être à Hazebrouck à 8 h. 45.

Le train 2230 sera avancé d'une minute entre Esquelbecq et Hazebrouck. Il arrivera en cette gare à 3 h. 28 du soir.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Enseignement primaire

PROMOTIONS DE CLASSE. — Par arrêté du 31 mai 1901, M. le Préfet a accordé les promotions de classe ci-après :

Institutrices. — 1re classe. — Au choix : Mmes Duhem, Lille, rue Watteau ; Lainiaux, au Cateau ; Bardet, Douai, rue d'Arras ; Verreman-Vantorre, Pitgam ; Bunoust, Merckeghem ; Henniquau-Couvet, Lezennes ; Courreur, La Bassée ; Petit, Aniche ; Tesse-Colard, Roubaix, rue de Soubise ; Lenquette, Anzin, rue de l'Eglise ; Braine-Talma, Poix-du-Nord ; Gosselin-Bastien, Ascq ; Hochart, Phalempin ; Richy-Fayen, Annœullin ; Hercq, Roubaix, rue Chanzy.

2e classe. — A. Au choix : Mme Honorez, Somain ; Décaudin-Havez, Roubaix, rue d'Oran ; Richard, Marchiennes ; Hary, Bourbourg (ville) ; Gagnière, Fourmies-Trieux ; Aigiave, Malo-les-Bains ; Hanguillard, La Madeleine ; Henniquau-Bermerain ; Deprez, Cambrai, allée des Soupirs ; Biary, Raismes ; Fichelle, Radinghem ; Tiriot, Tourcoing, rue du Dragon.

B. D'après l'ancienneté de classe. — Mmes Bocquette-Lepretre, Comines ; Huart-Leclercq, Flers-Breucq ; Fertin-Beauventre, Lourches (V.) ; Hilaire-Monnay, Bengnies ; Bournonville-Arménie, Vittereau ; Herbignies ; Senaine, Rubrouck ; Dehaye, Petite-Forêt ; Bernaucourt, Dunkerque, rue de Lille ; Caulet-Chevaux, Montceau-St-Waast ; Carlier-Lemaire, Illies ; Descamps-Mauroy, Denain, rue Desandrouins ; Delille, Fenain ; Godécaux, Solesmes ; Lagrange, Lille, faubourg du Sud ; Leroy, Roubaix, boulevard de Strasbourg ; Dumez-Bouly, Armentières, rue Marceau ; Mocq-Delécluse, Aix ; Gosseau-Penez, Maretz ; Lerouge, Hergnies ; Arrichort-Dubar, Roubaix, rue de Flandre (EM).

3e classe. — Au choix. — Mlles Lerouge-Demoulin, Loon-Dunes ; Houche, Sebourg ; Fontaine, Jeumont (EM) ; Devos-Delannoy, Roubaix, rue du Coq-Français ; Roin, Halluin ; Vantieghem-Bogeaux, Lille, rue Cabanis ; Jeanne Rigot, Roubaix, rue Olivier-de-Serres ; Serrure, Viesly ; Maurice, Berlaimont ; Declerck, Mons-en-Barœul ; Hioco-Bruneel, Quiévy ; Ducamp-Cacheux, Hergnies ; Herlem, Houplines-Bourg ; Legrand, Boeschèpe ; Lempereur-Cauvin, Lille, faubourg ; Carpentier-Dubois, Cappelle-en-Pévèle ; Fréalle-Dupont, Roost-Warendin.

B. D'après l'ancienneté de classe. — Mmes Clavier-Dubart, Thun-Lévêque ; Wartel-Lefebre, Raismes ; Deudon, Romeries ; Winckel-Dollé, Lille, rue Solférino ; Charlet, Fourmies-Centre ; Dumont, La Groise ; Martin, Englos ; Portemont-Aimable, Marchiennes-les-Marais ; Lemaire-Cochinard, Aulnoye-Gare ; Masse-Fasciaux, Santes ; Trolin-Gabelle, Masny ; Valin-Hérin, Fressies ; Bottelart, Maubeuge-Mont-Plaisir ; Lebrun-[illegible]ouchement, Meteren ; Renaut, Lille, rue Solférino ; Laffont, Sailly-lez-Cambrai ; Beda-Bocquet, La Chapelle-Wez-Macquart ; Vanesse-Fievet, Fresnoy ; Carrez, Wandignies-Hamage ; Bédorez, Cysoing ;

Delaconserie, Roubaix, Lecourt, Croix-Allumette ; Etoy, Estrées ; Debry, Croix, rue de la Gare ; Telliez, Hestrud ; Voitout, Tourcoing, rue Houchard ; Maerten-Permandt (en congé).

Vanneufville, Zeggers-Cappel ; Dubois-Duhem, Tourcoing, Bl. Sean ; Blareau, Cambrai, St-Julien ; Grémilly-Fievet, Hazebrouck, rue Depoort ; Tondelier-Lantoine, Lille, rue Viala ; Willefert, Villers-en-Cauchies ; Bonnet-Marcoux, Saint-Amand, M.-Bl. ; Dujardin-Catteau, Wasquehal ; Soufflet, Preux-au-Bois ; Caby, Borre ; Moity-Prenvot, Marchiennes ; Ville, Montigny ; Margal-Grivillers, Roubaix, rue des Anges ; Lacombe, Ramousies ; Vandamme-Thumeries ; Bertaux, Louvreil ; Poncelet, Ferrière-la-Petite ; Bru, Ronchin ; Lecouvre, Cordier, Lille, rue St-Gabriel ; Guide-Berthon, Lille, Esplanade ; Boulinguier-Leclercq, Loos.

Examen pour le Brevet de Capacité

Ont été définitivement reçues :

Mlles Destombes — Dousseaux — Dubois — Dubreucq — Duhem — Dujardin.

Eloire.

Faburé — France.

Gaborel — Gaucoste — Gaucher — George — Gerard — Germain — Gilleron — Gossart — Grard — Guillemot — Guyot.

Hary — Hazebroucq — Hennebot — Herbaut — Heroguez — Huriez.

Jacquart.

Kuntz.

Lacquement — Laforgue — Laude — Leduc — Françoise Lefebvre — Marie Legrand — Lehouck — Lemire — Lepez — Jeanne-Agnès Leroy — Liber — Longuépée — Louvet — Lugiez — Lustrat.

Maquet — Gabrielle Marchand — Marie Marchand — Marquette — Michaux — Michel — Minet — Moreau — Morel.

Nico.

Pierret — Pollet — Ponthieu — Porchet — Parquet — Poupaert.

Quenson.

Rabier — Richart — Robilliert — Rogeaux — Rottembourg — Rouzé.

Saintome — Semit — Sirot — Sueneux — Spiller, Talieu — Theorès — Tonnel — Tourbier.

Vailin — Vandermaesen — Vanderschooten — Vangneluwe — Vanhinderdael — Viler.

Waag — Wasse — Werbrouck — Whitelock.

La session est close.

LE SPORT

SPORT NAUTIQUE

Le Cercle Nautique l'Aviron organise pour le Dimanche 30 Juin, sur le canal du Blanc-Seau, des Grandes Regates internationales qui sont appelées à avoir un réel succès pour peu que le temps les favorise.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, le Cercle Nautique l'Aviron a formé en dehors de sa commission officielle, une commission spécialement chargée de l'organisation de la fête du 30 Juin. Sous l'active direction de M. Ernest [illegible], le président du Cercle, elle fonctionne déjà à merveille et donne d'excellents résultats. Nous espérons que dans ces conditions, les régates du 30 juin auront leur place marquée parmi les fêtes sportives les plus intéressantes de la saison.

GYMNASTIQUE

La « Jeunesse Lilloise »

La « Jeunesse Lilloise », devant se rendre au *concours de Jamet* (Belgique), les 6, 7 et 8 juillet, offre à ses membres honoraires et à leur famille, avec le concours de plusieurs sociétés musicales de Lille, pour le dimanche 30 juin, à 4 heures précises, au gymnase de la Place Sébastopol, une fête de gymnastique et d'armes, suivie de ballets, dont on trouvera le programme plus loin.

JEU DE BALLE

A Lille (sur le boulevard des Ecoles). — Dimanche 30 juin 1901, à 9 heures du matin, concours des jeunes gens à la petite balle. A 2 h. 1/2 précises, grande lutte en 13 jeux entre Condé (Boutelier) et Consolre (Tournay). A 5 heures 1/2, grande décision du concours des jeunes gens. — Lundi 1er juillet 1901 (ducasse de Moulins-Lille) à 3 heures 1/2, Denain (1re catégorie) et Cambron-Saint-Vincent (1re catégorie).

Dimanche 7 juillet 1901, à 3 heures, Anzin (Cailleux), Lens (Simon) et Orchies (Rogier).

NATATION

Les concours de natation qui ont lieu chaque fin d'année scolaire aux *Bains Lillois*, ont été inaugurés hier par les élèves du Lycée Faidherbe. Les épreuves, brillamment enlevées, étaient présidées par MM. Dautriche, surveillant général du Lycée ; Lions, répétiteur ; Degenoy, professeur de gymnastique au Lycée, et Verdouck, directeur des Bains Lillois.

Voici les principaux lauréats. — *Course de vitesse.* — 1er cours : 1er, M. Daubrège ; 2e, M. Gabez. — 2e cours : 1er, M. Varloud ; 2e, M. Théry. — 3e cours : 1er, M. Aitard ; 2e, M. Bazin. — 4e cours : 1er, M Bianchi ; 2e, M. Bernard. — 5e cours : 1er, M. Madelaine ; 2e, M. Deslandes.

Concours de plongeons, trajet. — 1er cours : 1er, M. Daubège ; 2e, M. Lesne. — 2e cours : 1er, M. Varloud ; 2e, M. Légereau. — 3e cours : 1er, M. Bazin ; 2e, M. Robiaud. — 4e cours : 1er, M. Bianchi ; 2e, M. Legay. — 5e cours : 1er, M. Madelaine ; 2e, M. Deslandes.

ESCRIME

Une fête d'escrime à Seclin

Le club d'escrime seclinois avait organisé, mardi après-midi, dans son coquet local de la rue d'Arras, une fête d'escrime à l'occasion du 10e anniversaire de sa création. Le club a comme professeur le grand apôtre de l'escrime, M. Edouard Oudart.

A cinq heures, le président du cercle, M. Claude Guillemaud faisait, avec l'exquise courtoisie qu'on lui connaît, les honneurs de la salle d'armes du club aux nombreux amateurs venus de Lille et de la région pour prendre part à la fête, que présidait *M. Desmazières, maire de Seclin, entouré des membres* d'honneur du club, MM. Auguste Collette, Edouard Desurmont père, Arthur Schotsmans, Hue, de Brabant, etc.

Par les soins de M. Delrive, le local du cercle avait été joliment décoré pour la circonstance : trophées d'armes, drapeaux tricolores, antiques et curieuses arbalètes garnissaient les murailles.

Citons parmi les escrimeurs d'élite qui ont pris part à cette fête, MM. Henri Robert, Jonckière, Fremaux, Brulé, Gobert, L. Davrain, le Docteur Paquet, Eugène Acheray, Sano, Brossard, Massin de Lille, Schultz, Turnin, Plumon, Hurtsel, d'Ar*mentières ; enfin les hôtes, MM. Claude Guillemaud,* Desurmont, Gustave et Léon Duriez, Emile Hue, Desurmont frères et Dujardin, de Seclin.

Un des assauts les plus remarqués a été celui de MM. Gobert et Fremaux à l'épée. Au fleuret, nous avons assisté à un assaut magistral entre MM. Claude Guillemaud et Henri Robert.

Enfin, à l'issue de la fête, le docteur Paquet, au nom des membres de la salle Oudart, a porté un toast à M. Claude Guillemaud, président du club, ainsi qu'à la prospérité de l'escrime à Seclin.

Pour finir, disons un mot de cette vieille société d'arbalétriers St-Georges, fondée en 1819, dont les membres sont à la fois ceux du club d'escrime et qui d'ailleurs occupe le même local, un des rares endroits où les amateurs des choses d'autrefois puissent contempler, accrochées aux murailles, les vieilles arbalètes au bloc dont l'usage s'est religieusement perpétué à Seclin, grâce à cette société.

ROUBAIX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui, vendredi 28 juin courant, à 7 h. 1/2 très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les modifications à apporter à la convention relative à l'épuration des eaux de l'Espierre.

Les taxes de remplacement. — M. Henri Carrette, maire de Roubaix, a fait hier après-midi, une nouvelle démarche auprès de la Commission des octrois, à Paris, pour qu'elle vote la réforme totale de l'octroi de Roubaix et que la discussion vienne à l'ordre du jour avant la séparation des Chambres.

D'autre part, nous lisons dans l'*Egalité* d'hier :

« Les membres de la Commission des octrois qui s'étaient montrés le plus résolument hostiles à la demande de sursis présentée par M. Caillaux pour la ville de Roubaix, ont avisé, ce matin, le ministre des finances qu'ils désiraient vivement que le projet de suppression totale de l'octroi de Roubaix fut adopté avant la fin de la session.

En repoussant le sursis, ils ne voulaient pas imposer le dégrèvement partiel à la ville de Roubaix. Ils savaient que celle-ci était prête à la suppression totale et ils désiraient seulement en se montrant hostiles à tout ajournement nouveau, hâter la solution de la question.

Le gouvernement n'a pas le droit de retarder une réforme comme celle proposée par Roubaix.

M. Caillaux a été avisé qu'il serait interpellé, dans le cas où le projet de Roubaix ne serait pas soumis aux Chambres dans le plus bref délai.

C'est M. Augé qui déposerait et développerait cette interpellation. »

Comité de la Caisse des Ecoles. — Le Comité de la Caisse des Ecoles se réunira à la Mairie, le vendredi 28 courant, à 8 h. 1/2 du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ecoles municipales : Excursion à Malo-les-Bains, pour les élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires. — Cantines scolaires : Cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture des denrées.

Fédération des Associations d'anciens élèves. — La Fédération des Associations des anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, prépare une fête aux plaisirs qui aura lieu les 28 et 29 juillet prochain, dans l'ancien collège, gracieusement mis à sa disposition par la Municipalité.

Cette fête comprendra un grand nombre d'attractions dont l'organisation a été confiée à plusieurs commissions, lesquelles rivalisent de zèle et d'entrain, pour mener à bonne fin d'œuvre qu'elles ont entreprise.

Nous aurons bientôt l'occasion de reparler plus longuement de cette œuvre de bienfaisance.

Nous sommes persuadés qu'elle trouvera, près du public roubaisien, le bienveillant accueil qu'elle mérite.

Vol d'une montre. — M. Diot J.-B., commissionnaire public, demeurant rue de Bouvines, cour Ferret, 4, vient de constater la disparition de sa montre en métal anglais qui se trouvait sur une armoire.

M. Diot, qui ne soupçonne personne, a déposé une plainte entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Vol de numéraire. — Hier, la police a mis en état d'arrestation le nommé Bequet Constant-Léon, âgé de 24 ans, sans profession, demeurant 32, rue d'Alger, inculpé de vol d'effets d'habillement et d'une somme de 28 fr. 50, à deux reprises, au préjudice de Clémence Dumont.

Accidents de travail. — Chez M. Gilo Albert, M. Jules Wante, dégraisseur, âgé de 28 ans, demeurant rue d'Estaing, cour Boulanger, 4, a gagné un lumbago en faisant un effort.

— Chez M. Valentin Roussel, M. Castel Henri, mécanicien, âgé de 17 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu une pièce de fer sur le pied gauche.

— Au peignage de l'Epeule, M. Ghesquière Albert, peigneur, âgé de 24 ans, demeurant rue Blanchemaille, a eu le pouce droit écrasé en nettoyant un chargeur.

— Chez M. Gléty, M. Certyn Paul, peintre, âgé de 34 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse, s'est contusionné le genou gauche en tombant d'une échelle.

— Chez MM. Lefebvre et Florent, M. Catteeuw Emile, tisserand, âgé de 39 ans, demeurant quai de Wattrelos, cour Nyckees, 9, a reçu un coup de bâton de chasse sur le coude droit, il a pu reprendre le travail après ponction.

— M. Capelier Désiré, peigneur, âgé de dix-huit ans, demeurant rue Cugnot, 50, a eu la main droite prise dans son métier.

— Chez M. Désiré Wibaux-Florin, Mlle Hortense Couroube, tisserande, âgée de 48 ans, demeurant à Wattrelos, s'est fait une plaie au cuir chevelu, en tombant dans un escalier.

— Chez M. Gaston Pavot, M. Cyrille Demeyère, tireur de vin, âgé de 39 ans, demeurant rue Pierre de Roubaix, 97, s'est blessé au pouce gauche, avec un éclat de bouteille.

— Chez M. Emile Schomackers, M. Bouzin Victor, garçon brasseur, âgé de 39 ans, demeurant rue Pasteur, à Mouvaux, s'est contusionné le thorax et le coude gauche en tombant.

— Chez M. Adolphe Lesur, Mlle Adèle Lerouge, doubleuse, âgé de 27 ans, demeurant rue de la Vigne, cour Leroy, 16, a eu l'index droit écrasé dans son métier.

— Chez MM. César et J. Gallet, M. Henri Thiebaut, tisserand, 26 ans, demeurant 22, rue de l'Alouette, a reçu un coup de crochet sur l'œil gauche.

— Chez MM. César et J. Pollet, M. Augustin Leleu, tisserand, 39 ans, demeurant à Mouvaux, a reçu un porte-fil de métier sur le pied droit.

— Chez M. Auguste Pennel, M. Paul Delmotte, charpentier, âgé de 19 ans, demeurant rue du Moulin, 59 ans, s'est blessé en marchant sur un clou.

— Chez M. Moïse Rogier, M. Léon Deuche, manœuvre, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Ouest, a eu le gros orteil gauche écrasé par un *bac à mortier*.

— Chez MM. Segard et Vanackère, Jules Vancaillement, voiturier, âgé de 15 ans, demeurant rue Archimède, cour St-Emile, s'est contusionné la main droite en tombant.

— Chez MM. Motte, Delescluse frères et Cie, M. Emile Polyte, teinturier, âgé de 28 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Buzant, 2, s'est blessé au bras droit avec un canif.

— A la Société Anonyme de peignage, M. César Deirue, âgé de 27 ans, demeurant rue Magenta à Wattrelos, a eu le pouce droit fracturé par un coup de volant.

— A la Société Anonyme de peignage, M. André Adam, âgé de 26 ans, demeurant rue Daubenton, 35, a reçu un mandrin sur le pied gauche.

Maraudage. — Un procès-verbal pour maraudage a été dressé à la charge de Demathieu Arthur, âgé de 13 ans, apprêteur, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 12.

Mandat d'arrêt. — Hier après-midi, vers 3 h., les agents de la sûreté Trisil et Chantraine, ont mis en état d'arrestation, place du Progrès, en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delaié, juge d'instruction, en date du 26 courant, pour vol et complicité, le nommé Vanhaele Guillaume, né à Roubaix, le 19 novembre 1884, journalier, demeurant 4, rue de la Prospérité.

La danse des tuyaux. — Mercredi, vers minuit et demi, un tuyau des eaux potables s'est rompu, Grande-Rue, dans la cave de M. Volcke, marchand d'articles de bonneterie et de chaussures. Le service des eaux, prévenu aussitôt, a fait le nécessaire.

Colombophilie. — Aujourd'hui vendredi 28 juin, inscription des pigeons participant au concours de Rambouillet organisé par les « Deux Roubaisiennes » chez M. A. Bayart, rue Daubenton. — 2e bureau chez M. Dhelemme, rue de l'Hospice. — 200 fr. de prix d'honneur. 1 fr. 75 de mise par pigeon.

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES

Exiger rigoureusement le titre.

WATTRELOS

La fraude. — Payen François et Thibaud Julien, préposés des douanes de la brigade de Wattrelos, de garde mercredi vers onze heures et demie du soir, dans la plaine Quesnoy, ont mis en état d'arrestation Batiste Jean, 19 ans, jardinier, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, et Léonie Dufaureau, 46 ans, bâcleuse, demeurant également à Roubaix, rue du Fort, estaminet du *Poisson-d'Or*, portant ensemble 24 kilos d'allumettes, soit pour une valeur de 420 francs.

Ils ont déclaré faire la fraude pour la nommée Nathalie Becquart, demeurant au Hutin.

Contrainte par corps. — Hier matin, vers 9 heures, les douaniers Condette Pierre et Moitier Henri, de la brigade de la Houzarde, ont mis en état d'arrestation Haron Julienne, demeurant au hameau du Nouveau-Monde, recherchée en vertu d'une contrainte par corps.

Elle a été conduite à la gendarmerie, en attendant son départ pour Lille.

Concert. — L'association des anciennes élèves de l'école municipale de filles du Crétinier, Vieille Place, organise pour le dimanche 30 courant, un brillant concert. *Le prix d'entrée est* fixé à 0 fr. 30.

Une cérémonie peu ordinaire. — Le 15 juillet prochain aura lieu à Wattrelos, une cérémonie assez rare dans une même famille.

Le grand-père célébrera son anniversaire de 80 années de mariage, le fils celui de 25 ans et le petit-fils sa première [illegible] jour.

Il s'agit de M. et Mme Rivelois, habitant la rue Traversière, lesquels ont passé les 80 ans, de leur fils Edmond Rivelois et de leur petit-fils Désiré Rivelois, ces deux derniers habitant Croix.

CROIX

Exploits de gamins. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Duthoit Louis, 12 ans, demeurant à Roubaix, rue des Longues Haies, 64 ; Lepoutre Emmanuel, 12 ans et Loo-tens Henri, 11 ans 1/2, demeurant rue des Longues Haies, cour Flamencourt, inculpés de dé-*gradation* dans le champ de M. Jules Tibarghien, fermier à la Duquenière.

Fête du 14 Juillet. — Un grand concours de chant est organisé, à l'occasion de la Fête Nationale, le samedi 13 juillet, à 8 h. du soir, dans la grande salle des fêtes.

Il sera attribué 145 fr. de prix en espèces.

Le concours comprendra 2 divisions partagées en trois et quatre sections : 1. section lyrique ; 2. section dramatique ; 3. section comique ; 4 section comique grime.

On reçoit les inscriptions chez MM. Mahieu Louis, rue de Thionville ; Dupont, à la Makenerie ; Thérin, à la Makellerie ; Bus, rue du Téléphone ; Adolphe Roy, rue Amiral-Courbet ; Spriet, « Au Reza », rue Amiral-Courbet ; Leplat, rue Kléber ; Lepoutre, à la « Poule d'Or », rue Holden-Crothers ; Théo, près de l'église Saint-Martin, secrétaire du jury, qui se tient à la disposition des concurrents qui désireraient des renseignements complémentaires.

Le dernier délai est fixé au mercredi 10 juillet, à six heures du soir.

Les concurrents devront déposer leurs morceaux chez le secrétaire du jury (café Théo, contour St-Martin) avant le mercredi 10 juillet, à 6 heures du soir.